



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 162-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.280

Déposée le : 05.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Quelles mesures les entreprises de transport public envisagent-elles face à une possible pénurie d'énergie ?

Comme on le sait, la Suisse doit s'attendre à une pénurie d'énergie cet hiver. Nous pourrions notamment connaître une disette d'électricité ou de gaz. Il n'est certes pas sûr, à l'heure actuelle, que nous en arriverons là, mais pour limiter au maximum les dommages pour la société, l'économie et l'environnement en cas de carence effective d'énergie, de nombreuses actrices et acteurs sont tenus de se préparer à temps. Cela vaut en particulier pour les organisations dont les prestations impliquent une forte dépendance sociale et économique, comme les entreprises de transport public.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures les entreprises de transport public actives dans le canton de Berne ont-elles déjà prises pour faire face à une possible pénurie d'énergie ou en réaction à l'augmentation des prix de l'énergie ?
2. Quelles mesures les entreprises de transport public actives dans le canton de Berne envisagent-elles de prendre à l'avenir ? Dans quelle mesure une réduction de l'offre (diminution des cadences) est-elle envisagée ?
3. Les entreprises de transport public actives dans le canton de Berne ont-elles signé un contrat garantissant la livraison de l'énergie nécessaire à leur fonctionnement l'hiver prochain ?
4. À quel point une pénurie d'énergie affecte-t-elle spécifiquement les différents types de véhicules (p. ex. une pénurie de gaz affecte les bus fonctionnant au gaz) ?

5. Quelle est la température habituelle en hiver à l'intérieur des véhicules des transports publics et jusqu'à quel degré pourrait-on baisser cette température, selon le Conseil-exécutif, sans que cela ne devienne insoutenable pour les passagères et passagers ?
6. Le bruit court que BLS laisse enclenchés durant plusieurs jours des trains du type MUTZ en mode attente, régime dans lequel la ventilation reste elle aussi enclenchée. Cette pratique qui vise à garantir la mise en service sans délai du train soulève bien des questions dans l'optique de l'économie d'énergie. En outre, pour les personnes qui vivent à proximité de ces trains en attente, cette façon de faire est dérangeante, puisque les trains enclenchés en attente font du bruit.
 - a) La pratique exposée est-elle remise en question face à la menace d'une pénurie d'énergie ?
 - b) Cette pratique est-elle aussi habituelle chez d'autres entreprises ferroviaires opérant dans le canton de Berne ?
7. Les trains de type MUTZ sont-ils équipés de matériel informatique et de logiciels permettant un arrêt complet ou optimisé du point de vue énergétique ? Si tel n'est pas le cas, depuis quand connaît-on cette lacune et qu'est-ce qui a été entrepris depuis pour y remédier ?
8. Une pénurie d'énergie est surtout à craindre si l'hiver est froid. Lorsqu'il fait froid, en particulier lorsqu'il neige ou que le sol est gelé, il est moins plaisant de se déplacer à vélo plutôt qu'en transport public. Il se pourrait bien que la demande de transport public augmente donc justement au moment où l'énergie pour leur exploitation se fait rare. Quelles mesures le Conseil-exécutif envisage-t-il pour rendre le trafic cycliste et piéton plus attrayant en hiver (p. ex. réduction de la vitesse autorisée sur les routes étroites) ?

Motivation de l'urgence : la perspective d'une éventuelle pénurie d'énergie l'hiver prochain nécessite la mise en place immédiate de mesures visant à adapter l'exploitation des transports publics à cette nouvelle situation. Il est également important pour les passagères et passagers de connaître rapidement les modifications de l'offre qui les attendent en cas de disette d'énergie.

Destinataire
– Grand Conseil